

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 mai 2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 058-265801944-20260506-DEL06052026_01-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 3

Présents (10) :

Denis Thuriot, Président

Martine Mazoyer, Adjointe au Maire

Philippe Cordier, Conseiller Municipal délégué

Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué

Johanna Buchter, Conseillère Municipale

Nathalie Gemza, Administratrice, au titre des Petits Frères des Pauvres

Michèle Roy, Administratrice, au titre de la Sauvegarde 58

Jean-Luc Brun, Administrateur, au titre de l'UDAF

Jacqueline Pasin, Administratrice, personne qualifiée

Gérard Ferrand, Administrateur, personne qualifiée

Excusés (3) :

Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée - procuration à Denis Thuriot

Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué - procuration à Philippe Cordier

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice, au titre de l'association PAGODE - procuration

Jacqueline Pasin

DEL06052026-01

ELECTION DE LA VICE-PRESIDENCE DU C.C.A.S. DE NEVERS

Conformément à l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal de la Ville de Nevers, par délibération n°2026_DLB052 du 7 avril 2026, a procédé à la composition et à la désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS, dont le nombre des membres est fixé dans la limite de six membres élus et six membres nommés.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Nevers a été renouvelé dans le prolongement du renouvellement partiel du Conseil Municipal.

L'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit, en son alinéa 2 que *"Dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un(e) Vice-Président(e) qui préside la séance, en l'absence du Maire, nonobstant les dispositions de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales"*.

Par arrêté n°D2026-085 en date du 27 avril 2026, le Maire a procédé à la nomination des six membres issus de la société civile.

Avec le consentement de l'ensemble des administrateurs présents, il a été procédé à l'élection de la vice-présidence à main levée, tel que le prévoit l'article R123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles et pour le reste de la durée du mandat.

Martine Mazoyer, Adjointe au Maire est la seule candidate déclarée.

Nombre de votants : 12

Abstention : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

Martine Mazoyer est élue avec 11 voix

**Le Président du C.C.A.S.
D. Thuriot**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name of the President of the C.C.A.S.